



## A l'Union Internationale des Chemins de Fer (Paris 15e)

### 8h<sup>45</sup> ACCUEIL CAFE

### 9h<sup>15</sup> VIE DU CLUB Et présentation de l'UIC

### 9h<sup>30</sup> DEBAT

#### La qualité de vie au travail

On peut avoir de grandes responsabilités de chef d'entreprise et être un artiste dans sa vie privée, ou comment un poète peut réussir dans un monde professionnel sans poésie.... Avec **Jean-Pierre Loubinoux, DG de l'UIC**.

De plus en plus de personnes refusent de mettre l'emploi au centre de leur vie et certains revendiquent le non-travail. Qui sont ces « objecteurs de travail » et peut-on vivre sans travailler ? Réponses de **Camille Dorival, auteur de « Le travail, non merci ! »**.

Sodexo a fait de la qualité de vie au travail plus qu'un slogan mais un art de vivre dans ses entreprises. Son Institut de la Qualité de Vie au Quotidien est un outil central pour accompagner ses salariés et ses clients... Découverte avec **Sandrine David, responsable projet « Proposition de Valeurs »**

Les femmes doivent en permanence articuler leur travail de production (emploi) et celui de reproduction (famille). Pour elles, le clivage foyer/travail est difficile voire impossible car elles portent la charge mentale du foyer. Y a-t-il des solutions pour changer cette analyse?... Avec **Marie Pezè, psychanalyste et docteur en psychologie, fondatrice de la première consultation "Souffrance au travail"**.

### 11h<sup>00</sup> PAUSE

### 11h<sup>15</sup> CONFERENCE PARTENAIRE

#### La santé gagne l'entreprise

- **Prévention** : les actions ouvertes aux adhérents dans une approche globale de santé.
- **Actualité juridique** : le décret relatif à la définition des « catégories objectives de personnel » dans le cadre des contrats obligatoires.
- **Propositions** : ce qui peut modifier l'environnement de la complémentaire santé, suite aux présidentielles.

Avec **Didier Pencreach d'Harmonie Mutuelles**

### 12h<sup>30</sup> DEJEUNER

Participation : 20€TTC par personne

### 14h<sup>15</sup> PAROLES D'EXPERTS

#### Un élu peut-il être condamné ?

- Les élus de CE doivent-ils craindre une garde à vue, une mise en examen pour complicité sur des dossiers pour lesquels ils ont juste manqué de rigueur ou de connaissances ?
- Que risque en réalité un salarié dit « protégé » face au droit du travail, à son employeur, à l'Urssaf, au fisc, aux autres salariés ?...
- Les conseils pour éviter les problèmes et bien se couvrir, notamment en responsabilité civile.

Avec **Abdel Benchabbi, expert à CE Consultant, Olivier Khatchikian, avocat spécialisé en droit du travail, Philippe Leroy, ancien contrôleur Urssaf et conseil auprès des CE, et Jean Pers, conseil en assurance et spécialiste de la responsabilité civile**.

### 15h<sup>45</sup> FIN DES DEBATS

#### PROCHAINS RENDEZ-VOUS AVEC LE TOIT CITOYEN

- ♦ 3 juillet : Soirée d'été du Toit Citoyen (adhérents seulement) (Attention, changement de date !)



UIC-P Espace Congrès 16 rue Jean Rey - F 75015 Paris—Métro : Ligne 6 Bir-Hakeim / RER C Champ de Mars - Tour Eiffel

## INSCRIPTIONS